



RÉPUBLIQUE DE VANUATU

LOI N°36 DE 2021 SUR LES DROITS DE DOUANE À L'IMPORTATION (MODIFICATION)

Sommaire

1	Modification	2
2	Entrée en vigueur	2

RÉPUBLIQUE DE VANUATU

Promulguée: 10/12/2021

Entrée en vigueur: 01/01/2022

LOI N°36 DE 2021 SUR LES DROITS DE DOUANE À L'IMPORTATION (MODIFICATION)

Portant modification de la Loi sur les Droits de douanes à l'importation
(Consolidation) [CAP 91].

Le Président de la République et le Parlement promulguent le texte suivant :

1 Modification

La Loi sur les Droits de douane à l'importation (Consolidation) [CAP 91] est
modifiée tel que prévu à l'Annexe.

2 Entrée en vigueur

La présente Loi entre en vigueur à la date de sa publication au Journal officiel.

ANNEXE

MODIFICATION DE LA LOI SUR LES DROITS DE DOUANE À L'IMPORTATION (CONSOLIDATION) [CAP 91]

1 Paragraphe 1 1)

Supprimer et remplacer « Titres 2A, 2B et 3 de l'Annexe 1 », par « Annexe 3 ».

2 Annexe 1

a) Insérer, après tous les articles correspondant au poste tarifaire
1902.30.00

«

N° tarifaire	Description	Taux de droit de douane à l'importation
1902.30.10	- - Nouilles instantanées	20%

b) Insérer après le code tarifaire 1904.10.00

N° tarifaire	Description	Taux de droit de douane à l'importation
1904.10.10	- Snacks	20%
1904.10.90	- Autres	5%

ba) Insérer après le code tarifaire 1904.20.00

N° tarifaire	Description	Taux de droit de douane à l'importation
1904.10.10	- Snacks	20%
1904.10.90	- Autres	5%

»

c) Insérer, après tous les articles correspondant au poste tarifaire
2201.90.00

«

N° tarifaire	Description	Taux de droit de douane à l'importation
2201.90.10	- - - Boisson Kava (Piper	65%

ANNEXE
 MODIFICATION DE LA LOI SUR LES DROITS DE DOUANE À L'IMPORTATION
 (CONSOLIDATION)
 [CAP 91]

	Methysticum)	
2201.90.90	- - - Autres	40%

»

d) Insérer, après tous les articles correspondants au poste tarifaire 2403.99.00

«

N° tarifaire	Description	Taux de droit de douane à l'importation
24.04	Produits contenant du tabac, du tabac reconstitué, de la nicotine ou des substituts de tabac ou de nicotine, destinés à être inhalés sans combustion ; autres produits contenant de la nicotine destinés à l'absorption de nicotine par le corps humain.	
	- Produits destinés à être inhalés sans combustion.	
2404.12.00	- - autres, contenant de la nicotine	40%
2404.19.00	- - autres	40%
2404.91.00	- - Pour application orale	40%
2404.92.00	- - Pour application transdermique	40%
2404.99.00	- - Autres	40%

»

e) Insérer, après tous les articles correspondant au poste tarifaire 8543.30.00

«

N° tarifaire	Description	Taux de droit de douane à l'importation
8543.40.00	- Cigarettes électroniques et dispositifs personnels similaires de vaporisation électrique	40%

»

f) Insérer, après tous les articles correspondant au poste tarifaire 8548.90.00

ANNEXE
 MODIFICATION DE LA LOI SUR LES DROITS DE DOUANE À L'IMPORTATION
 (CONSOLIDATION)
 [CAP 91]

«

N° tarifaire	Description	Taux de droit de douane à l'importation
85.49	Déchets et débris électriques et électroniques	
	- Déchets et débris de piles primaires, de batteries primaires et d'accumulateurs électriques ; batteries primaires usagées et accumulateurs électriques usagés	
8549.11.00	- - Déchets et débris d'accumulateurs au plomb et à l'acide ; accumulateurs au plomb et à l'acide usagés	30%
8549.12.00	- - Autres, contenant du plomb, du cadmium ou du mercure	30%
8549.13.00	- - Triés par type chimique et ne contenant ni plomb, ni cadmium, ni mercure	30%
8549.14.00	- - Non triés et ne contenant ni plomb, ni cadmium, ni mercure	30%
8549.19.00	- - Autres	30%
8549.21.00	- - Contenant des piles primaires, des batteries primaires, des accumulateurs électriques, des interrupteurs à mercure, du verre provenant de tubes cathodiques ou d'autres verres activés, ou des composants électriques ou électroniques contenant du cadmium, du mercure, du plomb ou des polychlorobiphényles (PCB)	30%
8549.29.00	- - Autres	30%
8549.31.00	- - Contenant des piles primaires, des batteries primaires, des accumulateurs électriques, des interrupteurs à mercure, du verre provenant de tubes cathodiques ou d'autres verres activés, ou des composants électriques ou électroniques contenant du cadmium, du mercure, du plomb ou des polychlorobiphényles (PCB)	30%
8549.39.00	- - Autres	30%

ANNEXE
MODIFICATION DE LA LOI SUR LES DROITS DE DOUANE À L'IMPORTATION
(CONSOLIDATION)
[CAP 91]

8549.91.00	- - Contenant des piles primaires, des batteries primaires, des accumulateurs électriques, des interrupteurs à mercure, du verre provenant de tubes cathodiques ou d'autres verres activés, ou des composants électriques ou électroniques contenant du cadmium, du mercure, du plomb ou des polychlorobiphényles (PCB)	30%
8549.99.00	- - Autres	30%

»